

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 20 avril 2017

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte 6

CIRCULAIRE N° 275024/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E

relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre.

Du 23 février 2017

CIRCULAIRE N° 275024/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre.

Du 23 février 2017

NOR D E F T 1 7 5 0 4 1 7 C

Références :

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 21 octobre 2016 (BOC n° 57 du 22 décembre 2016, texte 11 ; BOEM 641.1).

Circulaire n° 271534/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 12 décembre 2014 (BOC n° 9 du 19 février 2015, texte 12 ; BOEM 641.1).

Circulaire n° 516032/DEF/RH-AT/EP/PRH/S-OFF du 19 juin 2016 (BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 18).

Circulaire n° 511016/DEF/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 5 décembre 2016 (BOC n° 8 du 17 février 2017, texte 9).

Pièce(s) Jointe(s) :

Huit annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 275024/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 25 mai 2016 (BOC n° 30 du 7 juillet 2016, texte 4 ; BOEM 641.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 641.1

Référence de publication : BOC n° 17 du 20 avril 2017, texte 6.

La formation de 2^e niveau des sous-officiers de l'armée de terre, est définie par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 21 octobre 2016 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

La présente circulaire traite du contenu et de l'évaluation des formations générales de 2^e niveau (FG 2) et des formations de spécialité de 2^e niveau (FS 2) avec et sans l'épreuve d'accès à la formation de deuxième niveau (EA 2) hormis pour le domaine de spécialités musique qui fait l'objet de la circulaire n° 8656/DEF/COFAT/DEF/BCF/FISO du 24 juin 2004.

Ces dispositions sont applicables pour le cycle de formation au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) 2017-2018.

1. GÉNÉRALITÉS.

L'accès au stage de formation de 2^e niveau des sous-officiers de l'armée de terre en 2017, est conditionné :

- soit par la réussite à l'épreuve d'accès à la formation de deuxième niveau (EA 2) pour les candidats concernés par les conditions générales de candidature décrites dans la circulaire n° 516032/DEF/RH-AT/EP/PRH/S-OFF du 19 juin 2016 relative aux conditions générales de candidature au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2017-2018 ;

- soit par l'obtention du certificat d'aptitude à la formation de deuxième niveau (CAF 2) suivant les conditions décrites dans la circulaire n° 511016/DEF/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 5 décembre 2016 relative aux modalités de la formation de deuxième niveau pour les sous-officiers d'origine directe en première candidature pour l'attribution du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre 2018.

Le stage est articulé en deux sessions : la formation générale de deuxième niveau (FG 2) et la formation de spécialité de deuxième niveau (FS 2).

Les bureaux de gestion de la sous-direction de la gestion du personnel de l'armée de terre (DRHAT/SDG/BG) désignent, pour chacune des actions de formation (FG 2 et FS 2), les candidats conformément à la planification définie au calendrier des actions de formation (CAF) des années considérées en tenant compte des sessions organisées pour les candidats ayant réussi l'EA 2 et ceux ayant obtenu le CAF 2.

La réussite à cette formation est sanctionnée par l'attribution du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) qui consacre l'aptitude du sous-officier à assumer la responsabilité du commandement et de l'instruction d'une section ou d'une cellule de niveau équivalent dévolue à un sous-officier supérieur et à diriger l'exécution de tâches nécessitant une haute qualification technique.

2. DÉROULEMENT.

2.1. Organisation générale.

Le stage se déroule sous la responsabilité d'une école de formation (ou d'un centre d'instruction) pilote des formations de spécialité (cf. annexe I.), en relation éventuellement avec les écoles ou les centres chargés de la formation d'une filière.

Chaque année, l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) responsable de la formation générale de deuxième niveau et les écoles ou centres de formation chargés de la formation de spécialité de deuxième niveau planifient les différentes actions, puis communiquent les dates du stage à la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF), en vue de leur publication au CAF.

2.2. Désignation des candidats.

Après la publication des résultats de l'EA 2 et l'attribution des CAF 2, la DRHAT/SDG/BG et le commandement de la légion étrangère (COMLE) pour le personnel servant à titre étranger, éditent une désignation d'admission en formation (DAF) pour désigner, par nature de filière, les sous-officiers appelés à suivre chacune des actions de formation, selon la planification arrêtée au CAF.

L'édition des DAF, par la DRH-AT/SDG, doit être réalisée au moins 7 mois avant la mise en formation en FG 2 obtenue avec le CAF 2 pour permettre l'inscription des candidats à la préparation en ligne d'une durée de 5 mois. Ces DAF doivent préciser le module d'anglais à préparer par les candidats pour la FG 2.

3. MODALITÉS.

3.1. Formation générale de deuxième niveau.

Effectuée à l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Saint-Maixent et commune à tous les sous-officiers de l'armée de terre, la FG 2 est dispensée au cours d'une phase de trois semaines (soit 115 heures de cours) qui a pour objectif de donner aux sous-officiers les connaissances et les aptitudes du niveau NF 3 pour :

- participer à l'encadrement de ses subordonnés dans la vie quotidienne ou lors de l'accomplissement de missions opérationnelles ;

- participer de jour comme de nuit, dans le cadre du concept PROTERRE, aux actions générales de protection et de défense pour réaliser les missions communes de l'armée de terre (MICAT).

Elle est articulée autour d'un module commun, dont le programme figure :

- en annexe II. pour les candidats ayant réussi l'EA 2 ;
- en annexe III. pour les candidats ayant obtenu le CAF 2.

Elle est précédée par une phase de préparation à distance d'une durée de cinq mois pour les sous-officiers ayant obtenu le CAF 2.

Elle est sanctionnée par une notation continue, incluant une évaluation des prérequis pour les candidats ayant obtenu le CAF 2, et un contrôle final constitué d'épreuves pratiques et théoriques.

La répartition des coefficients par composantes figure en annexe IV. de la présente circulaire. Le stagiaire doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 (10/20) à l'ensemble des épreuves. Toute moyenne inférieure ou égale à 5 sur 20 dans une composante est éliminatoire.

En cas d'échec, les candidats sont autorisés à présenter une seconde candidature à l'examen de fin de stage, dans une session de rattrapage programmée à la fin du premier semestre 2018.

RÉPARTITION PAR COMPOSANTE FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU AVEC ÉPREUVE D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.			
COMPOSANTES.	INTITULÉS.	VOLUMES HORAIRES.	POURCENTAGES.
A	Formation au comportement militaire.	13 heures.	12 p. 100.
B	Formation à la mission opérationnelle.	62 heures.	55 p. 100.
C	Entraînement physiques militaires et sportifs.	13 heures.	12 p. 100.
D	Présentation filières.	5 heures.	4 p. 100.
E	Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	12 heures.	11 p. 100.
F	Environnement de la formation.	7 heures.	6 p. 100.
	Total.	112 heures.	

RÉPARTITION PAR COMPOSANTE AVEC CERTIFICAT D'APTITUDE À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.			
COMPOSANTES.	INTITULÉS.	VOLUMES HORAIRES.	POURCENTAGES.
A	Formation au comportement militaire.	13 heures.	11 p. 100.
B	Formation à la mission opérationnelle.	62 heures.	53 p. 100.
C	Entraînement physiques militaires et sportifs.	13 heures.	11 p. 100.
D	Formation générale militaire et académique.	4 heures.	3 p. 100.
E	Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	10 heures.	9 p. 100.
F	Environnement de la formation.	15 heures.	13 p. 100.
	Total.	117 heures.	

3.2. Formation de spécialité de deuxième niveau.

Effectuée en organisme de formation (ODF) ou centre de formation et propre à chaque domaine de spécialités, la FS 2 a pour but de dispenser, au niveau de chef de section ou d'une cellule de niveau NF 3, les connaissances et les savoir-faire techniques pour tenir un emploi dans une nature de filière d'un domaine de spécialité donné.

Les objectifs particuliers de la formation de spécialité, les programmes, les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis par les pilotes de formation en coordination avec les ODF, les écoles ou centres de formation responsables.

4. ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION.

Les notes des formations FG 2 et FS 2 sont indépendantes. Elles sont toujours calculées par les écoles du domaine figurant en annexe I. Délivré par le dernier organisme de formation en liaison avec la DRHAT, le BSTAT est attribué au premier juillet de l'année du millésime présenté à tout sous-officier ayant suivi avec succès le cycle de formation de deuxième niveau (FG 2 et FS 2) conformément au point 4.4.1. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 21 octobre 2016 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 275024/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E du 25 mai 2016 relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre est abrogée.

6. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur de la formation,*

Romain GROSSET.

ANNEXE I.
ORGANISMES PILOTES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU ET DES FORMATIONS DE SPÉCIALITÉS.

DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.	ORGANISMES PILOTES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION DE SPÉCIALITÉ DE DEUXIÈME NIVEAU.	ORGANISME PILOTE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU (1).
Administration.	École des fourriers de Querqueville (EFQ) (marine).	École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).
Restauration, hôtellerie, loisir.		
Pilotage, budget, finances.		
Gestion des ressources humaines.		
Aéromobilité.	École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).	
Maintenance des matériels aéronautiques.		
Combat des blindés.	Écoles militaires de Saumur/école de cavalerie (EMS/EC).	
Défense nucléaire radiologique biologique et chimique.		
Communication et relations publiques.	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD).	
Artillerie.	Écoles militaires de Draguignan/école d'artillerie (EMD/EA).	
Entraînement physique militaire sportif.	Centre national des sports de la défense (CNSD).	
	Centre sportif d'équitation militaire (CSEM).	
Combat et techniques du génie.	École du génie (EG).	
Sécurité.		
Techniques d'opérations d'infrastructure.		
Combat de l'infanterie.	Écoles militaires de Draguignan/école de l'infanterie (EMD/EI).	
Maintenance.	Écoles militaires de Bourges/école du matériel (EMB/EM).	
Soutien du combattant.		
Mouvements - ravitaillements.	Écoles militaires de Bourges/école du train et de la logistique opérationnelle (EMB/ETLO).	
Musique.	Conservatoire de musique militaire de l'armée de terre (CMMAT).	
Défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique.	Écoles militaires de Saumur/centre interarmées de défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (EMS/CIANRBC).	
Renseignement.	École des transmissions (ETRS).	
	Écoles militaires de Saumur/centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT).	
	Centre de formation interarmées au renseignement (DGSE/CFIAR).	
	Centre de formation de domaine du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (CFD/1er RPIMA).	

	Centre de formation de domaine du 13e régiment de dragons parachutistes (CFD/13e RDP).
	Centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
	Centre de formation de domaine du 2e régiment de hussard (CFD/2e RH).
	Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I).
	Centre de formation de domaine du 61e régiment d'artillerie (CFD/61e RA).
	Centre de formation de domaine du 28e groupe géographique (CFD/28e GG).
Systemes d'information et de communications.	École des transmissions (ETRS).
Santé.	École du personnel paramédical des armées (EPPA).
	Centre de formation opérationnelle de santé (CEFOS).
	Établissement central des matériels des services de santé (ECMSSA).
Service des essences des armées.	Base pétrolière interarmées (BPIA).
(1) Pour mémoire, le 4e régiment étranger de Castelnaudary est l'organisme pilote de la mise en œuvre de la FG 2 du personnel servant à titre étranger.	

ANNEXE II.
PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU AVEC
ÉPREUVE D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE A : FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.		13 heures.
COMMANDER.		
L'exercice du commandement.	La gestion du stress.	2 heures.
	Le commandement au quotidien.	1 heure.
	Le dossier d'exercice.	1 heure.
COMMUNIQUER.		
Permettre au futur chef de section d'apprendre à réagir face aux médias.	Gestion de l'information et communication de la défense.	1 heure.
ÉDUIQUER.		
Permettre au futur chef de section de participer à l'éducation de ses soldats.	Le droit des conflits armés.	2 heures.
	La discipline militaire et l'esprit de corps.	1 heure.
	Les addictions.	2 heures.
	Comportement et responsabilités du chef de section	2 heures
INSTRUIRE.		
Donner du sens à l'action pédagogique des futurs chefs.	Les démarches pédagogiques du chef.	1 heure.
COMPOSANTE B : COMMUNE.		65 heures.
FORMATION TACTIQUE COMMUNE.		
<p>Environnement du chef au combat.</p> <p>Quel que soit le domaine de spécialité, acquérir les connaissances tactiques et techniques de base nécessaires pour remplir des missions communes de l'armée de terre (MICAT).</p> <p>Assimiler la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle/adaptée (MEDOA).</p>	Le concept PROTERRE : le niveau de la section.	1 heure.
	Les actes élémentaires de la section PROTERRE.	1 heure.
	Équipement graphique de la carte.	1 heure.
	Exercice : correspondance ordre initial/ordre graphique.	1 heure.
	L'ordre initial du commandant d'unité : présentation, méthode de lecture.	1 heure.
	L'organisation territoriale interarmées de défense (l'OTIAD).	1 heure.
	La méthode d'élaboration des ordres adaptée au CDS PROTERRE (MEDOA) 1re partie.	1 heure.
	La méthode d'élaboration des ordres adaptée au CDS PROTERRE (MEDOA) reco et 2e partie.	2 heures.
	L'ordre initial du chef de section (primo, secundo et tertio alpha et bravo).	2 heures.
	L'ordre initial du chef de section (tertio charlie, quarto et quinto).	1 heure.
	L'ordre en cours d'action.	1 heure.
	L'ordre en cours d'action : exercice.	1 heure.
	Les comptes rendus et réactions du chef de section.	1 heure.
	La messagerie.	1 heure.
	Étude des missions : boucler un point.	1 heure.
	Étude des missions : mission tenir.	1 heure.
	Étude des missions : mission interdire.	1 heure.
	Étude des missions : mission surveiller.	1 heure.
	Étude des missions et procédés : soutenir/patrouiller.	1 heure.
Étude des procédés : l'engagement au contact des foules (ECF), la	1 heure.	

	gradation, les capacités de la section.	
	Étude des procédés : réaliser un point de contrôle.	1 heure.
	Étude des procédés : l'escorte de convoi/réaction à embuscade.	1 heure.
	Réalisation commune d'une mission : rédaction OI MEDOA LRP.	3 heures ND.
	Réalisation commune d'une mission : correction OI MEDOA LRP.	2 heures.
	Réalisation commune d'une mission : rédaction OI MEDOA Mautré.	3 heures.
	Réalisation commune d'une mission : correction OI MEDOA Mautré.	1 heure.
	Réalisation commune d'une mission : rédaction OI MEDOA théâtre national.	4 heures.
	Réalisation commune d'une mission : correction OI MEDOA théâtre national.	1 heure.
	Entraînement à la conduite : mise en situation.	1 heure.
	Exercice d'entraînement autocorrigé.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 1 : correction de la mise en situation (OI CDS primo alpha, tertio alpha et bravo), exercice, correction.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 2 : rédaction OI CDS primo alpha, tertio alpha et bravo puis exercice de conduite.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 2 : correction conduite.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 2 bis : drill.	2 heures.
INSTRUCTION SUR LE TIR.		
Sécurité du tir.	Le rôle du directeur de tir.	1 heure.
	La réglementation sur le tir.	1 heure.
	La préparation séance de tir.	1 heure.
LES DANGERS NRBC.		
Généralités NRBC.	Les savoir-faire de la défense NRBC toutes armes au niveau du chef de section.	2 heures.
RENSEIGNEMENT.		
Être informé sur l'organisation et le fonctionnement du renseignement au niveau du sous groupement interarmées (S/GTIA) et du groupement interarmées (GTIA).	Rôle du chef de section en matière de renseignement.	1 heure.
TOPOGRAPHIE		
Connaissances et mise en œuvre des outils topographiques.	Révisions de topographie du niveau FG1.	1 heure.
	Exercice pratique le tour d'horizon.	2 heures.
	Test blanc.	1 heure.
	Correction du test blanc.	1 heure.
	Test de topographie.	1 heure.
EXAMEN CONTROLE ÉVALUATION.		
Examen.	Tests [questionnaire à choix multiples (QCM)].	2 heures.
	Examen tactique SCALA 3.	2 heures.
COMPOSANTE C : FORMATION PHYSIQUE SPORTIVE.		
ACTIVITÉS FONDAMENTALES ET SPÉCIFIQUES, THÉORIE.		
Compléter la formation pédagogique nécessaire à la pratique du sport.	L'entraînement par la course.	2 heures.
	Les techniques de la course d'orientation.	2 heures.

	Les techniques du renforcement musculaire.	2 heures.
	Les techniques de natation.	2 heures.
	Entraînement sportif : le parcours d'obstacles.	2 heures.
	Sécurité et pratique des APMS et exercice d'application EDT.	2 heures.
ÉVALUATION.		
Examen.	Épreuve écrite d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS).	1 heure.
COMPOSANTE D : FORMATION GÉNÉRALE MILITAIRE ET ACADÉMIQUE.		5 heures.
PRÉSENTATION FILIÈRES.		
	Information filière DGS.	1 heure.
	Information filières CIRP CPES DRSD.	2 heures.
ANGLAIS.		
Évaluation.	Évaluation de positionnement sur les connaissances des compétences linguistiques toutes armes/module 2 d'anglais (circulaire n° 512677/DEF/RH-AT/F/MF/LSE du 28 juillet 2016 relative à la formation, aux évaluations et à l'attribution des niveaux de compétences en langues pour le cycle de formation 2016-2017).	1 heure.
ÉVALUATION.		
	Évaluation de la 1re semaine (notation non incluse dans la note finale).	1 heure.
COMPOSANTE E : FORMATION MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		12 heures.
RÉGLEMENTATION ACTIVITÉ JURIDIQUE ET SÉCURITÉ.		
Connaître les règles essentielles à appliquer en prévention et maîtrise des risques.	Protection juridique et réglementation des activités : généralités sur le rôle du chef de section.	1 heure.
Connaître les caractéristiques de la responsabilité pénale et la protection juridique.	L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. La fiche emploi nuisance (FEN) et la fiche de données de sécurité (FDS).	1 heure.
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.		
	Le parcours professionnel des sous-officiers.	1 heure.
Initier les stagiaires aux ressources humaines (RH) de commandement, en tant que chef et comme subordonné.	Le parcours professionnel des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT).	1 heure.
	L'orientation des EVAT.	1 heure.
	La fiche CONCERTO.	1 heure.
	Le bulletin de solde.	1 heure.
	La protection médico-sociale.	2 heures.
CHANCELLERIE.		
	La notation des sous-officiers.	1 heure.
	La notation des EVAT.	1 heure.
	La procédure disciplinaire.	1 heure.
COMPOSANTE F : ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		7 heures.
Accueil, formalités administratives, souplesse.	Formalités d'accueil - présentation du stage.	2 heures.
	Formalités de départ.	1 heure.
	Évaluation du stage.	1 heure.
	Signature des feuilles de notes.	1 heure.
	Résultats collectifs.	1 heure.
	Aide à la formation par le chef de section.	1 heure.

ANNEXE III.
PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU AVEC
CERTIFICAT D'APTITUDE À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.

OBJECTIFS.	PROGRAMME.	VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE A : FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.		13 heures.
COMMANDER.		
L'exercice du commandement.	La gestion du stress.	2 heures.
	Le commandement au quotidien.	1 heure.
	Le dossier d'exercice.	1 heure.
COMMUNIQUER.		
Permettre au futur chef de section d'apprendre à réagir face aux médias.	Gestion de l'information et communication de défense.	1 heure.
ÉDUIQUER.		
Permettre au futur chef de section de participer à l'éducation de ses soldats.	Le droit des conflits armés.	2 heures.
	La discipline militaire et l'esprit de corps.	1 heure.
	Les addictions.	2 heures.
	Comportement et responsabilités du chef de section.	2 heures.
INSTRUIRE.		
Donner du sens à l'action pédagogique des futurs chefs.	Les démarches pédagogiques du chef.	1 heure.
COMPOSANTE B : COMMUNE.		65 heures.
FORMATION TACTIQUE COMMUNE.		
<p>Environnement du chef au combat.</p> <p>Quel que soit le domaine de spécialité, acquérir les connaissances tactiques et techniques de base nécessaires pour remplir des missions communes de l'armée de terre (MICAT).</p> <p>Assimiler la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle/adaptée (MEDOA).</p>	Le concept PROTERRE : le niveau de la section.	1 heure.
	Les actes élémentaires de la section PROTERRE.	1 heure.
	Équipement graphique de la carte.	1 heure.
	Exercice correspondance ordre initial/ordre graphique.	1 heure.
	L'ordre initial du commandant d'unité : présentation, méthode de lecture.	1 heure.
	L'organisation territoriale interarmées de défense (l'OTIAD).	1 heure.
	La méthode d'élaboration des ordres adaptée au chef de section PROTERRE (MEDOA) 1re partie.	1 heure.
	La méthode d'élaboration des ordres adaptée au chef de section PROTERRE (MEDOA) reconnaissance et 2e partie.	2 heures.
	L'ordre initial du chef de section (primo, secundo, tertio alpha et bravo).	2 heures.
	L'ordre initial du chef de section (tertio charlie, quarto, quinto).	1 heure.
	L'ordre en cours d'action.	1 heure.
	L'ordre en cours d'action : exercice.	1 heure.
	Les comptes rendus et réactions du chef de section.	1 heure.
	La messagerie.	1 heure.

	Étude des missions : boucler un point.	1 heure.
	Étude des missions : tenir.	1 heure.
	Étude des missions : interdire.	1 heure.
	Étude des missions : surveiller.	1 heure.
	Étude des missions et procédés : soutenir - patrouiller.	1 heure.
	Étude des procédés : l'engagement au contact des foules (ECF), la gradation, les capacités de la section.	1 heure.
	Étude des procédés : réaliser un point de contrôle.	1 heure.
	Étude des procédés : l'escorte de convoi - réaction à une embuscade.	1 heure.
	Réalisation d'une mission : rédaction d'un ordre initial - MEDOA - LRP.	3 heures ND.
	Réalisation d'une mission : rédaction d'un ordre initial - MEDOA - LRP.	2 heures.
	Réalisation d'une mission : rédaction d'un ordre initial - MEDOA - Mautré.	3 heures.
	Réalisation d'une mission : rédaction d'un ordre initial - MEDOA - Mautré.	1 heure.
	Réalisation d'une mission : rédaction d'un ordre initial - MEDOA - Théâtre national.	4 heures.
	Réalisation d'une mission : rédaction d'un ordre initial - MEDOA - Théâtre national.	1 heure.
	Entraînement à la conduite : mise en situation.	1 heure.
	Exercice d'entraînement autocorrigé.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 1 : mise en situation, exercice, correction.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 2 : rédaction de l'ordre initial, conduite.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 2 : correction.	2 heures.
	Exercice environnement SCALA n° 2 bis : drill.	2 heures.
INSTRUCTION SUR LE TIR.		
Sécurité du tir.	Le rôle du directeur de tir.	1 heure.
	La réglementation sur le tir.	1 heure.
	La préparation d'une séance de tir.	1 heure.
LES DANGERS NRBC.		
Généralités NRBC.	Les savoir-faire de la défense NRBC toutes armes au niveau du chef de section.	2 heures.
RENSEIGNEMENT.		
Connaissance de la chaîne du renseignement du niveau sous groupement interarmes (S/GTIA) et du groupement interarmes (GTIA).	Le renseignement au niveau du chef de section.	1 heure.
TOPOGRAPHIE ET OBSERVATIONS.		
Connaissances et mise en œuvre des outils topographiques.	Révisions topographie du niveau FG1.	1 heure.
	Exercice pratique le tour d'horizon.	2 heures.

	Test blanc.	1 heure.
	Correction du test blanc.	1 heure.
	Test de topographie.	1 heure.
EXAMEN CONTROLE ÉVALUATION.		
Examen.	Tests [questionnaire à choix multiples (QCM)].	2 heures.
	Examen tactique SCALA 3.	2 heures.
COMPOSANTE C : FORMATION PHYSIQUE SPORTIVE.		13 heures.
ACTIVITÉS FONDAMENTALES ET SPÉCIFIQUES, THÉORIE.		
Compléter la formation pédagogique nécessaire à la pratique du sport.	L'entraînement par la course.	2 heures.
	Les techniques de la course d'orientation.	2 heures.
	Les techniques du renforcement musculaire.	2 heures.
	Les techniques de natation.	2 heures.
	Le parcours d'obstacles.	2 heures.
	Sécurité et pratique des APMS et exercice d'application.	2 heures.
ÉVALUATION.		
Examen.	Épreuve écrite d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS).	1 heure.
COMPOSANTE D : FORMATION GÉNÉRALE MILITAIRE ET ACADÉMIQUE.		4 heures.
PRÉSENTATION FILIÈRES.		
	Information DGSE.	1 heure.
	Information CIRP, CPES, DRSD.	2 heures.
ÉVALUATION.		
	Évaluation de la 1 ^{re} semaine (notation non incluse dans la note finale).	1 heure.
COMPOSANTE E : FORMATION MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.		10 heures.
RÉGLEMENTATION ACTIVITÉ JURIDIQUE, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL.		
Connaître les règles essentielles à appliquer en prévention et maîtrise des risques.	Protection juridique et réglementation des activités : généralités sur le rôle du chef de section.	1 heure.
Connaître les caractéristiques de la responsabilité pénale et la protection juridique.	L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.	1 heure.
Connaître et être sensibilisé aux risques.	La fiche emploi nuisance (FEN) et la fiche de données de sécurité (FDS).	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.		
Initier les stagiaires aux ressources humaines (RH) de commandement, en tant que chef et comme subordonné.	Le parcours professionnel des sous-officiers.	1 heure.
	Le parcours professionnel des EVAT.	1 heure.
	L'orientation des EVAT.	1 heure.
	La fiche CONCERTO.	1 heure.
	Le bulletin de solde.	1 heure.
CHANCELLERIE.		
	La notation des sous-officiers.	1 heure.
	La notation des EVAT.	1 heure.
	La procédure disciplinaire.	1 heure.

COMPOSANTE F : ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.		15 heures.
ÉVALUATION DES PRÉREQUIS.		
Contrôle des connaissances acquises lors de la préparation à distance.	Épreuve de correspondance militaire : le rapport.	2 heures.
	Épreuve d'IMT.	1 heure.
	Devoir de connaissance de la défense nationale.	1 heure.
	Épreuve d'anglais : module 1 ou 2.	1 heure.
ACCUEIL, FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, SOUPLESSE.		
	Formalités d'accueil - présentation du stage.	2 heures.
	Questionnaire d'évaluation du stage et de la préparation.	1 heure.
	Aide à la formation par le chef de section.	1 heure.
	Formalités de départ.	1 heure.
	Signature des feuilles de notes.	1 heure.
	Résultats collectifs.	1 heure.
	Aide à la formation.	3 heures.

ANNEXE IV.

COEFFICIENT DES ÉPREUVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU.

1. AVEC ÉPREUVES D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.

ÉPREUVES.	COEFFICIENTS.
COMPOSANTE A.	
QCM comportement militaire (connaissances théoriques).	20
COMPOSANTE B.	
QCM formation tactique (connaissances théoriques).	15
Contrôle continu.	15
SCALA (épreuve pratique).	30
COMPOSANTE C.	
QCM EPMS (connaissances théoriques).	2
Préparation d'une programmation sportive.	8
COMPOSANTE E.	
QCM sécurité des activités.	2
QCM hygiène et sécurité du travail (connaissances théoriques).	1
QCM protection juridique et médico-sociale (connaissances théoriques).	1
QCM gestion des ressources humaines (connaissances théoriques).	6
TOTAL.	100

2. AVEC CERTIFICAT D'APTITUDE À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.

ÉPREUVES.	COEFFICIENTS.
ÉVALUATION DES PRÉREQUIS.	
Devoir portant sur la connaissance de la défense nationale.	10
Épreuve de correspondance militaire.	5
QCM instruction militaire tactique.	10
ANGLAIS.	
Module d'anglais opérationnel 1 ou 2.	5
COMPOSANTE A.	
QCM comportement militaire (connaissances théoriques).	10
COMPOSANTE B.	
QCM formation tactique (connaissances théoriques).	10
Contrôle continu.	15
SCALA (épreuve pratique).	20
COMPOSANTE C.	
QCM EPMS (connaissances théoriques).	1
Préparation d'une programmation sportive.	4
COMPOSANTE E.	
QCM sécurité des activités.	2
QCM hygiène et sécurité du travail (connaissances théoriques).	1
QCM protection juridique et médico-sociale (connaissances théoriques).	1
QCM gestion des ressources humaines (connaissances théoriques).	6
TOTAL.	100

ANNEXE V.

**FEUILLE DE NOTE INDIVIDUELLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU
AVEC ÉPREUVE D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.**

**FEUILLE DE NOTE INDIVIDUELLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU
AVEC ÉPREUVE D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.**

N° identifiant :		Promotion :		Section :	
Nom :		Prénoms :			
COMPOSANTES.	MATIÈRES.	ÉPREUVES.	NOTE.	COEFFICIENT.	MOYENNE.
A.	FCM.	QCM comportement militaire.		20	
B.	FMO.	QCM formation tactique.		15	
		Contrôle continu.		15	
		Exercice de conduite SCALA (épreuve pratique).		30	
C.	EPMS.	QCM EPMS.		2	
		Réalisation d'une programmation sportive.		8	
E.	FMUE.	QCM sécurité des activités.		2	
		QCM gestion des ressources humaines (RH).		6	
		QCM hygiène et sécurité du travail.		1	
		QCM protection juridique et médico-sociale.		1	
Total.				100	
		Majoration.			
		Moyenne générale.			
Pris connaissance le :			Émargement,		

ANNEXE VI.

**FEUILLE DE NOTE INDIVIDUELLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU
AVEC CERTIFICAT D'APTITUDE À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.**

**FEUILLE DE NOTE INDIVIDUELLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU
AVEC CERTIFICAT D'APTITUDE À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.**

N° identifiant :		Promotion :		Section :	
Nom :		Prénoms :			
COMPOSANTES.	MATIÈRES.	ÉPREUVES.	NOTE.	COEFFICIENT.	MOYENNE.
PRÉREQUIS.	FCM.	Devoir portant sur la connaissance de la défense nationale.		10	
	FMUE.	Épreuve de correspondance militaire.		5	
	FMO.	QCM instruction militaire tactique.		10	
	Anglais.	Module opérationnel 1 ou 2.		5	
A.	FCM.	QCM comportement militaire.		10	
B.	FMO.	QCM formation tactique.		10	
		Contrôle continu.		15	
		Exercice de conduite SCALA (épreuve pratique).		20	
C.	EPMS.	QCM EPMS.		1	
		Réalisation d'une programmation sportive.		4	
E.	FMUE.	QCM sécurité des activités.		2	
		QCM gestion des ressources humaines (RH).		6	
		QCM hygiène et sécurité du travail.		1	
		QCM protection juridique et médico-sociale.		1	
Total.				100	
		Majoration.			
		Moyenne générale.			
Pris connaissance le :			Émargement,		

ANNEXE VII.
BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. FEUILLE INDIVIDUELLE
DE RÉSULTATS AVEC ÉPREUVE D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.

BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE.

**FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS
AVEC ÉPREUVE D'ACCÈS À LA FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU.**

Identifiant défense :

Nom :

Prénom :

Domaine de spécialité :

Filière :

Option :

Note de l'EA 2 :	/20
-------------------------	-----

Note du stage FG 2 :	/20
-----------------------------	-----

Note du stage FS 2 :	/20
-----------------------------	-----

Moyenne du BSTAT :	/20	Mention	
--------------------	-----	---------	--

Date d'attribution du BSTAT :

À,

le

Le ⁽¹⁾

Commandant ⁽²⁾

Date d'attribution rectifiée ⁽³⁾ :

À,

le

Le ⁽¹⁾

Destinataires :

DRHAT/SDG.

Dossier de l'intéressé(e).

⁽¹⁾ Grade, nom.

⁽²⁾ Organisme de formation, centre de spécialisation.

⁽³⁾ Éventuellement par la DRHAT/SDG.

ANNEXE VIII.
BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE. FEUILLE INDIVIDUELLE
DE RÉSULTATS AVEC CERTIFICAT D'APTITUDE À LA FORMATION DE DEUXIÈME
NIVEAU.

